



MAIRIE de LE TEMPLE

18 route du Porge 33680 LE TEMPLE

Tél. : 05 56 26 51 31

E-mail : mairiedutemple@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion d u 3 1 j a n v i e r 2 0 2 0 à 1 8 h 3 0

L'an deux mille vingt, le 31 Janvier, à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire, après convocation légale en date du 24 Janvier 2020.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 11

REPRÉSENTÉS (AYANT DONNÉS POUVOIR) : 3

ABSENTS : 0

Présents : Mrs PALLIN Jean-Luc, MARTIN Stéphane, BIESSE Jean-Pierre, MAURIN Jean-Jacques, CORNE Philippe, BEAUBOIS Cédric, CUMERLATO Jean-François, BOS Guillaume

Mmes HALARD Françoise, TULLON Emeline, GASSIAN Bérengère

Absents :

Pouvoirs : NOUETTE-GAULAIN Karine à TULLON Emeline

DELUGIN Delphine à PALLIN Jean-Luc

ROBERT Michel à MAURIN Jean-Jacques

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il présente les excuses de NOUETTE-GAULAIN Karine qui a donné pouvoir à TULLON Emeline, de DELUGIN Delphine qui a donné pouvoir à PALLIN Jean-Luc et ROBERT Michel qui a donné pouvoir à MAURIN Jean-Jacques.

Le quorum étant atteint, les élus peuvent valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

I – Approbation du Procès-verbal de la séance du 16 janvier 2020

II – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : campagne 2020. Demande de subvention auprès du bureau des dotations et des finances locales de la Préfecture pour travaux d'investissement.

I – Approbation du Procès-verbal de la séance du 16 janvier 2020

En début de séance, Monsieur le Maire propose de mettre au vote l'adoption du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal. Monsieur Philippe Corne indique qu'il n'approuvera pas le procès-verbal au motif que certains propos relatifs à la gestion du personnel mettent en cause la probité des six élus qui ont saisi les autorités administratives et judiciaires. Monsieur le Maire rappelle que ce texte retrace mot à mot ce qui a été lu lors de la séance du 16 janvier 2020. Il n'a pas dit qu'il y avait un groupe de méchants et un groupe de gentils, mais que deux tendances ont émergé : un groupe majoritaire souhaitant une conciliation interne et

un groupe minoritaire qui a décidé de saisir le procureur de la république. Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas opportun de refaire ce débat.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente du 16 janvier 2020 (abstention de Monsieur BIESSE Jean-Pierre, Monsieur BOS Guillaume et Madame HALARD Françoise, vote contre de Monsieur Philippe Corne).

II – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : campagne 2020. Demande de subvention auprès du bureau des dotations et des finances locales de la Préfecture pour travaux d'investissement.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la tempête de cet hiver des travaux d'urgence de rénovation de la toiture de la mairie sont à prévoir au budget 2020 : remplacement de tuiles à neuf y compris zinguerie.

En conséquence, il propose au conseil municipal de réaliser ces travaux qui s'élève à la somme de 69 262€84 HT soit 83 115€44 TTC

Une subvention d'un montant maximum de 35% de l'investissement HT peut être obtenue de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Le solde de la dépense pourrait être acquitté à l'aide des ressources générales du budget et à l'aide d'un emprunt dans une proportion à déterminer. Il invite le conseil municipal à se prononcer sur l'utilité du projet et à préciser dès à présent, autant que possible, le chiffre de la dépense.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-approuve le projet présenté,

-sollicite l'octroi d'une aide financière au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : campagne 2020

-arrête le plan de financement ci-après : Montant des travaux HT : 69 262€84

Subvention DETR : 24 242€

Autofinancement : 58 873€44

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Séance levée à 19H05

